

# Vers de nouvelles conquêtes sociales

Autor(en): **Steiner, Arthur**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **48 (1956)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384943>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Henri Hochstrasser

Quelques jours plus tard, dans la nuit du 4 au 5 mars, décédait le premier secrétaire permanent de la Fédération suisse des relieurs, Henri Hochstrasser, à l'âge respectable de 88 ans. Lithographe de profession, le défunt fit ses premières armes de syndicaliste dans l'Union suisse des lithographes.

En 1914, l'assemblée des délégués de la Fédération des ouvriers relieurs le désignait en qualité de secrétaire central.

Son effort, couronné de succès, tendit vers une amélioration constante des œuvres mutuelles de l'organisation et la réglementation des conditions de travail dans le contrat collectif. De l'école des Jacques Schlumpf, il sut distinguer très tôt entre la fermeté nécessaire pour arriver à ses fins et l'agitation vaine plus spectaculaire.

Il fut l'artisan le plus actif de la reprise des contacts internationaux dans sa branche professionnelle. Pas étonnant, dès lors, que son dynamisme, son entregent et son rayonnement l'aient désigné tout naturellement à l'attention de ses pairs quand la Suisse devint le siège de l'ancienne Internationale des relieurs. Dès 1920, il assumait donc en plus de la responsabilité de la fédération suisse, la charge de secrétaire international de cette organisation jusqu'en 1935, où l'aimable Kristian Eriksen reprit le flambeau jusqu'à la fusion des trois internationales graphiques dans la F. G. I.

Les qualités humaines du défunt l'ont fait apprécier par tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher. Personnellement, je l'ai toujours vu de bonne humeur.

En 1939, Henri Hochstrasser prit sa retraite. Si les derniers mois de son existence furent rendus difficiles par les épreuves physiques, du moins jouit-il durant une quinzaine d'années d'un repos bien mérité, dans la belle nature qu'il aimait, entouré de l'estime fraternelle de ses amis du mouvement ouvrier.

Qui ne voudrait pouvoir en dire autant au terme de la course?  
J. M.

## Vers de nouvelles conquêtes sociales

Par Arthur Steiner

Nous reproduisons ci-après en résumé les principaux passages du discours d'ouverture prononcé par le président de l'Union syndicale suisse à la Commission syndicale, le 10 février dernier.

Le problème des prix et des salaires paraît de nouveau d'actualité dans les milieux scientifiques, patronaux et publiques. Il convient donc que l'Union syndicale expose, une fois de plus, sa manière de voir à ce propos.

En conclusion d'un article paru dans le *Journal suisse des associations patronales*, M. Schwarb, de l'Union centrale des associations patronales suisses, déclarait ce qui suit :

La responsabilité d'éviter une nouvelle inflation à petit feu, comme dit M. Röpke, n'incombe pas uniquement au régime financier des institutions publiques, à une politique de crédit menée selon les principes de l'économie, à une politique libérale en matière de commerce et de marché du travail, mais aussi, et tout spécialement, à la politique des salaires faite par les syndicats ainsi qu'à la politique des prix des entreprises.

Nous savons que le Conseil fédéral fait de nouveau examiner la situation relative aux prix et aux salaires. On parle en effet de la nécessité d'une nouvelle édition de l'accord de stabilisation économique. Dans diverses branches industrielles, on craint la remise en mouvement de la spirale des salaires et des prix. On appréhende d'ores et déjà des répercussions inflationnistes défavorables qu'il faudrait absolument empêcher. C'est la raison pour laquelle on adresse tout spécialement des avertissements aux syndicats. En sorte que nous sommes dans notre droit en posant la question suivante : Est-ce l'évolution des salaires qui, au cours des dernières années, a fait monter le coût de la vie ? Si tel était le cas, cette évolution ferait craindre que la Suisse, en sa qualité de pays d'exportation, devienne un nouvel îlot des prix et trouve les portes de l'étranger fermées à ses produits. Ce qui influencerait défavorablement le degré d'occupation et aboutirait en fin de compte au chômage.

Il est notoire que l'indice des prix de gros constitue un baromètre de l'évolution. Si le niveau de 1948 était fixé à 100, ce baromètre était en 1955 à 107 aux Etats-Unis, à 156 en Angleterre, à 137 en France, à 112 en Allemagne occidentale, à 107 en Belgique et à 145 en Suède. Le renchérissement a donc fait un important bond en avant depuis 1955 dans de nombreux pays. En Suisse, en revanche, le niveau s'est maintenu à 100. Mais, pendant la même période, l'indice des prix à la consommation a également évolué d'une manière plus favorable en Suisse que dans d'autres pays. Si l'on fixe également à 100 le point de départ en 1948, l'indice atteignait en 1955 111 aux U. S. A., 138 en Angleterre, 144 en France, 124 en Italie, 110 en Allemagne occidentale, 107 en Belgique et 133 en Suède. En Suisse, l'indice se maintint autour de 106 environ.

Ces chiffres indiquent clairement que depuis 1948 le renchérissement a été moins fort en Suisse qu'ailleurs. Ce qui nous permet d'en déduire que l'évolution des salaires n'a pas créé de catastrophes dans notre économie nationale. Bien au contraire, l'évolution des prix en Suisse, qui était dans un stade critique à un certain moment, ne l'est plus aujourd'hui par rapport à d'autres pays.

D'autre part, les salaires suisses n'ont pas de conséquences fâcheuses sur les exportations de nos produits. Et cela est certaine-

ment déterminant. Si l'indice des exportations était de 100 en 1949, on constate que les quantités exportées dans l'industrie textile, au cours du troisième trimestre de 1955, atteignait 153. Pour les chaussures, l'indice montait à 190, pour l'industrie métallurgique à 158, pour la chimie à 193, pour l'alimentation à 170. Partout, on constate cependant une augmentation des exportations comme nous n'en avons jamais connue jusqu'à maintenant. C'est un signe d'amélioration de notre capacité de concurrence. Aussi longtemps que les exportations peuvent augmenter dans une proportion aussi forte que cela a été le cas depuis 1949, il est certain que les salaires n'influencent pas défavorablement le commerce avec l'étranger, si important pour notre pays.

On dit que la conjoncture actuelle est une conjoncture de quantité. Cette expression veut dire que nos exportations ont bien augmenté au point de vue de la quantité, mais par suite d'une pression exercée sur les prix. Or, il faut certainement admettre qu'avec le développement des moyens de production, les installations techniques et les machines modernes dont nous disposons, la prospérité économique ne puisse s'exprimer d'une autre manière que par la conjoncture de quantité. Cette situation est-elle défavorable? Nous reconnaissons que sur le plan international nous sommes classés aujourd'hui à l'enseigne d'une évolution régressive des prix. Si l'on indique par 100 les prix d'exportation des principales industries de notre pays en 1949, ils sont tombés à 96 en 1955 dans l'industrie textile, à 94 dans la chaussure, à 99 dans l'industrie des métaux (y compris l'horlogerie), à 72 dans l'industrie chimique et à 91 dans l'alimentation. Mais, grâce à l'augmentation considérable des quantités exportées, la situation est encore très bonne. Dans la plupart des cas, la baisse des prix est compensée par l'augmentation du volume exporté. En outre, les dividendes permettent de constater que la diminution des prix ne réduit pas les bénéfices. En effet, la moyenne des dividendes de toutes les industries était de 7,28% en 1949, de 8,14% en 1950, de 8,30% en 1952 et de 8,47% en 1953. En outre, la baisse des prix d'exportation n'est pas un phénomène exclusivement suisse; on le constate d'une manière générale à l'étranger également. Cette baisse n'est pas plus forte en Suisse qu'aux U. S. A., en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France. Les salaires n'ont donc pas eu une influence néfaste dans ce domaine. L'évolution est normale. La production doit devenir meilleur marché et son volume doit être augmenté compte tenu de l'accroissement de la productivité. La Suisse a pu baisser ses prix sans, pour autant, devoir enregistrer des pertes.

La conjoncture extraordinaire, en revanche, a permis à notre industrie et aux arts et métiers d'agrandir leurs entreprises et de les rendre plus productives grâce à l'autofinancement. La main-d'œuvre a considérablement augmenté. Le nombre des ouvriers s'est accru

de 50% dans l'industrie depuis 1939. Si les salaires avaient été une entrave, une telle augmentation n'eut jamais été possible.

Les allusions à notre plus grand concurrent, l'Allemagne, qui paraît-il est prête à nous dépasser, ne sont pas pertinentes en tous points, malgré qu'il faille évidemment les prendre au sérieux. Les salaires allemands peuvent encore être sensiblement inférieurs aux nôtres et l'industrie disposer des installations les plus modernes, sans que cet état de choses doive obligatoirement nous terrifier. Il est aussi important de constater qu'au cours des dernières années les salaires allemands ont augmenté dans une plus forte proportion que ceux de Suisse, en sorte que l'éventail ne s'est pas ouvert davantage, mais qu'il est au contraire en train de se fermer. C'est ainsi, par exemple, que dans l'industrie des machines et métaux la différence des salaires entre l'Allemagne et la Suisse était, en 1947, de 1 fr. 30 à l'heure pour l'ouvrier professionnel; aujourd'hui, elle est encore de 70 ct. Pour le manoeuvre spécialisé, cette différence était de 1 fr. 20 et elle est tombée à 65 ct. Pour les ouvrières, la différence de 70 ct. a été ramenée à 30 ct.

D'une manière générale, les salaires ont augmenté dans une plus forte proportion depuis 1950 dans divers pays, par rapport à la Suisse. C'est ainsi que l'augmentation est d'environ 25% aux U. S. A., 35% en Allemagne, 40% en Grande-Bretagne, 55% en Suède et 65% en France. En Suisse, en revanche, elle n'est que d'environ 10%. Il faut évidemment considérer qu'en 1950 les salaires suisses étaient plus élevés que ceux de la plupart des pays, spécialement de l'Allemagne, en sorte que les comparaisons faites en pour-cent ne donnent pas toujours une idée exacte de la situation réelle.

Ces quelques indications devraient suffire à démontrer que les salaires ont effectivement augmenté en Suisse — ce que les syndicats reconnaissent — mais que leur développement n'a eu aucune influence défavorable sur l'économie nationale. L'Etat et les employeurs devraient, au contraire, témoigner de la reconnaissance aux syndicats pour leur compréhension des nécessités économiques. S'ils ne croient pas pouvoir s'y résoudre, ils feront bien de jeter un coup d'œil sur ce qui s'est fait à l'étranger. Ils auront tôt fait de se sentir de nouveau à l'aise en Suisse.

Il est naturel que les employeurs entonnent toujours le même refrain monotone. S'ils finissent toujours par reconnaître que l'on n'a point exagéré jusqu'à maintenant chez nous en matière de salaires, ils ne manquent pas de dire actuellement que le danger nous guette; il convient, à leur avis, de se montrer prudents et de veiller au développement de la conjoncture économique! De tels avertissements ne cesseront jamais. Toutefois, l'employeur est loin d'avoir toujours raison. Il est peut-être exact que l'évolution internationale des salaires n'est pas encore arrêtée, qu'elle poursuit sa marche ascendante. L'ouvrier veut, en effet, participer mieux au rendement de

l'économie. Mais, aussi longtemps que cette tendance à la hausse sur le plan international est un fait, l'évolution des salaires en Suisse ne constitue pas un danger. Il y en aurait un, en revanche, si les salaires suisses montaient plus rapidement que ceux de l'étranger.

Si les organisations syndicales peuvent en toute tranquillité prendre la responsabilité de l'évolution des salaires jusqu'à maintenant, elles doivent pourtant être conscientes que les augmentations n'ont un sens que si elles constituent effectivement une amélioration du pouvoir d'achat de l'ouvrier. Il serait illogique de remettre en branle la spirale inflationniste, sans améliorer le salaire réel. Les syndicats sont assez forts aujourd'hui pour pouvoir reconnaître ce fait et agir en conséquence. Ils peuvent le faire sans s'engager dans un nouvel accord de stabilisation. Malgré une conjoncture économique excellente, notre pays connaît encore de petits salaires disproportionnés aux résultats d'exploitation et aux dépenses de l'entreprise et qui, par conséquent, devraient être améliorés. L'accroissement de la productivité est considérable aussi dans l'économie suisse. Or, il est juste et équitable que l'ouvrier et l'employé aient leur juste part dans cette prospérité. Une répartition équitable du produit social contribue au maintien du plein emploi. L'industrie horlogère constitue certainement l'un des exemples les plus frappants de l'augmentation de la productivité. Il y a cinquante ans, c'est-à-dire en 1905, 53 900 ouvriers horlogers produisaient 9 millions de montres; or, le même nombre d'ouvriers ont produit 31 millions de montres en 1954.

Le fait que le niveau de vie de l'ouvrier n'est pas déterminé uniquement par le salaire, mais aussi d'une manière décisive par les prix, incite depuis longtemps déjà les syndicats à vouer toute leur attention à l'évolution des prix. Celui qui croit pouvoir améliorer le standard de vie des travailleurs uniquement par le moyen des salaires se trouve sur une mauvaise voie qui les conduira dans un cercle vicieux.

C'est pourquoi l'Union syndicale suisse et la communauté de salariés poursuivent résolument la lutte en faveur de la protection des locataires et des consommateurs par le contrôle des loyers et des prix.

Puisqu'on en est aux avertissements, il faudrait peut-être aussi mettre en garde les employeurs sur l'accroissement continu du nombre des travailleurs étrangers. Ce qui ne les empêche pas d'en revendiquer sans cesse en nombre croissant. Ils le font souvent d'une manière irréfléchie, en ne pensant qu'à l'état actuel des affaires. Si l'on considère que chaque ouvrier étranger doit avoir sa place de travail, ses outils et ses machines, nous pouvons aussi nous représenter l'enflamment dangereux de notre appareil productif, même si certaines extensions sont justifiées. Il est de notre devoir de rappeler aux employeurs et aux autorités que la responsabilité de cette

expansion constante leur incombe. Personne ne conteste la nécessité d'occuper de la main-d'œuvre étrangère pour faire face aux besoins actuels de la conjoncture économique. Les syndicats ont toujours fait preuve de compréhension. Toutefois, le gonflement dépasse la normale. C'est pourquoi on ne saurait en vouloir aux syndicats s'ils demandent d'y mettre un terme

Au cours d'une précédente séance de la Commission syndicale suisse, nous nous sommes prononcés sur la question de la réduction de la durée du travail et nous avons arrêté la voie à suivre. Dès lors, des discussions ont eu lieu à ce sujet entre associations patronales et ouvrières. Elles seront poursuivies au cours de cette année. Il incombera à l'Union syndicale de convoquer prochainement une conférence nationale afin de coordonner l'action de nos fédérations. Une telle réunion permettra d'aboutir à une conception commune dans la tactique.

## L'aide à l'usine d'Ems et à l'économie du canton des Grisons

Par *Edmond Wyss*

Un référendum a été lancé contre la décision prise par les Chambres fédérales de maintenir pendant cinq ans encore l'aide que la Confédération accorde à l'usine pour la saccharification du bois à Domat-Ems. Ce référendum a recueilli 45 660 voix. Il a abouti. Le projet d'arrêté fédéral sera soumis au peuple le 13 mai prochain. La campagne qui précédera cette consultation populaire sera vive.

Nous insisterons avant tout sur l'importance que revêt l'usine d'Ems pour l'économie des Grisons; nous n'aborderons les problèmes techniques que dans la mesure où ils sont nécessaires à la compréhension du problème.

L'usine d'Ems est le résultat des efforts conjoints d'un consortium privé, du gouvernement des Grisons et de la Confédération. Ses promoteurs visaient à trois buts:

- 1° créer de nouvelles possibilités de travail dans le canton des Grisons;
- 2° assurer à l'économie forestière des Grisons et d'autres cantons un écoulement plus régulier de ses produits par la transformation chimique du bois;
- 3° produire des carburants de remplacement.

Le problème de la fabrication de carburants synthétiques extraits du bois a été abordé bien avant la guerre. Le premier projet visant à construire dans les Grisons une usine pour la production d'alcool extrait du bois date de 1936. Il est resté dans les tiroirs de l'admi-